

# LA GAZETTE

Votre Magazine municipal d'information



DANS CE NUMERO :

Zoom sur l'amicale laïque-foyer d'éducation populaire  
Le grand forum des associations  
La rentrée scolaire

Commune de

# Corseul



## Edito du Maire

### Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Dossier : Amicale laïque et forum des associations
- 4 Rentrée scolaire
- 5 Informations diverses
- 8 Vie associative
- 9 Conseils municipaux
- 11 Agenda



Compte tenu de l'intérêt que suscite le Centre d'Interprétation du Patrimoine auprès des touristes, notamment, la commune de Corseul accueille de plus en plus de visiteurs.

Parmi ces visiteurs –mais cela vaut aussi pour les habitants de Corseul- il y a des personnes à mobilité réduite.

C'est pour répondre à leur attente que nous avons sécurisé les passages piétons : pose de bandes podotactiles et potelets spécifiques.

Nous avons aussi, avec l'aménagement de la traversée du bourg et chaque fois que cela était possible, élargi les trottoirs.

Malheureusement leur utilisation est parfois entravée :

- soit par le stationnement de certains véhicules
- soit par la présence de déjections canines

Je rappelle donc que le stationnement sur les trottoirs est interdit ; qu'il faut utiliser les places de stationnement en évitant d'occuper les emplacements réservés aux personnes avec handicap (même si « on n'en a que pour 5 minutes » !). Et cela vaut pour toutes les rues, y compris la rue de montafilan où le stationnement est interdit, ainsi que la piste cyclable rue du Docteur Guidon.

Pour les déjections canines, que ce soit sur les trottoirs ou sur les espaces verts, chaque propriétaire est invité à se munir d'un sac plastique pour « ramasser la chose ». C'est une question de respect – et même de sécurité – pour les autres usagers !

Et puisque nous parlons de comportements qui sont regrettables, nous constatons encore :

- Que quelques récalcitrants déposent toujours des déchets au pied des colonnes de tri.
- Que d'autres ne font pas de tri du tout et mettent tout dans les conteneurs à ordures ménagères.
- Que certains déposent leurs déchets sur le domaine public et même chez le voisin.
- Toutes ces négligences ont malheureusement un coût pour la collectivité, donc pour le contribuable : temps agents, pénalités appliquées par les prestataires...

Merci d'y penser et de faire un effort citoyen. La grande majorité le fait. Cela doit donc être possible pour tout le monde.

Les nuisances sonores (diurnes et nocturnes) sont également préjudiciables aux relations de bon voisinage. Pensez-y !

Fort heureusement ces dérapages, ces négligences ou ces oublis sont très minoritaires. Je suis donc convaincu qu'avec quelques efforts et de la bonne volonté, nous pourrions améliorer les choses.

Je tiens donc à féliciter et à remercier la grande majorité qui fait l'effort de respecter les contraintes qui s'imposent à nous tous ; et qui sont essentielles pour le mieux vivre ensemble.

Responsable de la publication : Alain JAN  
Rédaction et conception : Mairie de Corseul  
Impression : Imprimerie de l'horloge  
Dépôt légal : Août 2015  
Tirage : 1050 exemplaires

Bonne rentrée à tous.

Alain JAN

## Présentation de l'amicale Laïque Foyer d'éducation populaire

Notre association, créée en février 2013, est issue du rapprochement de l'Amicale Laïque et du Foyer des jeunes et d'éducation populaire, deux associations qui ont fait leur preuve en terme de dynamisme depuis plus de 50 ans.

Notre objectif est de proposer un panel d'activités le plus large possible pour toutes les catégories d'âges, dans un cadre social et avec le souci de la convivialité.

Par ailleurs, nous avons structuré notre association de façon à ce qu'elle soit évolutive et adaptable aux différentes propositions de nouvelles activités qui pourraient nous être faites.

Aujourd'hui, 4 sections composent notre association.

### **Sports loisirs pour tous en Val d'Arguenon, regroupant plusieurs activités**

Cap Sports : activités sportives destinées aux enfants scolarisés dans le primaire. Elles se déroulent sur plusieurs cycles, le mardi hors vacances scolaires, du mois de septembre à la mi-juin. L'objectif est de permettre à l'enfant d'acquérir les fondements nécessaires à une culture sportive complète, mais aussi d'aborder une variété d'activités permettant de faire un choix et de s'orienter vers les Clubs. C'est aussi répondre aux besoins de l'enfant qui souhaite "toucher à tout", faire découvrir à la richesse du tissu associatif et permettre de ne pas se limiter à une seule activité dès le plus jeune âge. Responsables : Karine MAHE et Bettina REHEL (Tel : 06.61.32.86.29).



Roller : Apprentissage du roller et du patin à roulettes destiné aux enfants scolarisés dans le primaire. Un animateur de l'Association Les Patineurs de l'Arguenon est présent tous les samedis matin du mois de septembre à la mi-juin. Responsable : Gilbert et Corinne CABEC (Tel : 02.96.27.99.74)

Base Ball/Cricket : Tous les mardis en fin d'après-midi de mi-juin à mi-juillet, initiation proposée par Tim NORMAN

Activités périscolaires : activités culturelles, culinaires ou musicales destinées aux enfants scolarisés dans le primaire. Elles se déroulent durant les vacances d'hiver ou de printemps. Responsable : Bettina REHEL (Tel : 06.61.32.86.29)



Sports loisirs : Activités multi sports proposées aux ados et aux adultes tous les mardis du mois de septembre au mois de juin à partir de 19h, avec la présence d'un animateur sportif. 1h30 de sports individuels et collectifs dans la bonne humeur. Notre objectif : pratiquer ou découvrir une ou plusieurs activités sportives, pour le plaisir, pour le bien-être, pour l'entretien physique, pour la convivialité...Les activités sont choisies par les participants en fonction de leurs envies mais aussi des conditions climatiques. Toutes les infrastructures sportives sont mises à notre disposition : salle de sports, terrain multisports, terrain de tennis et terrain de foot. Responsable : Claude ROUVAIS (Tel : 02.96.27.98.52)

Running et marche : Tous les mercredis à partir de 19h, nous proposons du mois d'octobre jusqu'au mois d'avril, un circuit modulable, entièrement éclairé et pour tout niveau. A partir du mois d'avril, un circuit autour du bourg permet à chacun d'adapter sa distance en fonction de son niveau et de son envie. Notre slogan : à chacun son rythme, à chacun son souffle. Responsable : Philippe CORDIER (Tel : 02.96.27.98.70)

Section VTT : section nouvellement créée et toujours en constitution. Tous les dimanches matin, balade sur la commune et/ou participation aux randonnées organisées sur les Côtes d'Armor ou l'Ille et Vilaine. Responsables : Yann RIO (Tel : 07.50.91.19.08) et Moran CHENU (Tel : 06.83.10.90.03)

Les doigts agiles : Le lundi après-midi du mois d'octobre au mois de juin – des activités de bricolage pour adultes sous la houlette d'Emilia LESAICHERE et Jeanine LEBRAS (Tel : 02.96.27.96.59)

Vacances Loisirs : organisation de séjours la famille ou adultes – 2015 : un séjour à la neige au Karellis au mois de mars hors vacances scolaires. Un nouveau séjour est d'ores et déjà programmé en 2016. Responsables : Michel REHEL (Tel : 02.96.27.93.75) et André LEBRAS (Tel : 02.96.27.96.59)

### **Demande d'information**

Contacts pour toutes précisions sur nos activités dans l'attente de la création de notre site internet (prévisions : fin d'année) : les responsables de section, Gilles MENARD, Président de l'association (tel : 06.98.52.46.13) ou le site de la commune : [www.corseul.fr](http://www.corseul.fr).



### **Demande d'information**

Contacts pour toutes précisions sur nos activités dans l'attente de la création de notre site internet (prévisions : fin d'année) : les responsables de section, Gilles MENARD, Président de l'association (tel : 06.98.52.46.13) ou le site de la commune : [www.corseul.fr](http://www.corseul.fr).

## **Le forum des associations**

Le grand forum des associations aura lieu à Plancoët le 12 septembre 2015.

Ce forum est dédié principalement aux associations à but non lucratif du territoire intercommunal proposant des activités, régulières toute l'année et pour tout public (enfants et adultes).

L'objectif de ce forum est de répondre à l'attente de nombreuses familles et associations qui souhaitent simplifier et optimiser les démarches d'inscription en réunissant sur un même lieu et le même jour le plus grand nombre possible d'activités proposées sur le territoire (18 communes).

Le grand Forum des Associations réunit chaque année plus de 60 associations et propose tout au long de cette journée des animations et démonstrations. Pour faciliter le repérage du public, les associations sont réparties en 3 catégories : "Activités sportives", "Vivre ensemble" et "Loisirs culturels et artistiques" sans oublier bien évidemment la Communauté de Communes qui présente une grande partie de ses services. L'accueil est assuré par l'Office de Tourisme et un espace de restauration est accessible sur place.

A l'occasion de cet événement, les services du pôle Petite enfance/enfance jeunesse et culture (PEEJC) de la Communauté de Communes participent à cette journée.

De nombreuses associations de Corseul et des communes voisines seront donc présentes pour vous accueillir et vous informer.



## **Calendrier des vacances scolaires 2015-2016**

Toussaint : du samedi 17 octobre au dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2015 inclus

Noël : du samedi 19 décembre 2015 au dimanche 3 janvier 2016 inclus

Hiver : du samedi 6 février au dimanche 21 février 2016 inclus

Pâques : du samedi 2 avril au dimanche 17 avril 2016

### C'est la rentrée !

La rentrée 2015-2016 aura lieu mardi 1er septembre pour les élèves, au lendemain de la rentrée de leurs professeurs. L'année se déroulera selon le calendrier joint (page 3). L'école publique se place sous le signe de la continuité, puisqu'il n'y a de changement ni au sein de l'équipe pédagogique -sauf 2 compléments de service- ni au sein de l'équipe d'animation. Les agents des services techniques ont profité de l'été pour réaliser les travaux nécessaires et, conformément à la décision du conseil municipal, des vidéoprojecteurs ont été installés. Cet outil était devenu indispensable à l'heure où « le développement des usages numériques constitue un des axes prioritaires de la stratégie numérique du ministère de l'éducation nationale ».

Dans le domaine du périscolaire, il y a quelques changements. D'abord les TAP (école publique) ont été fixés au mardi et au vendredi de 15 h à 16h30, ensuite le temps du midi devient aussi un accueil périscolaire, c'est à dire que pour ce temps, un projet pédagogique est en cours d'élaboration et un(e) responsable sera désigné(e). Cette disposition devrait contribuer à canaliser certaines énergies et à éviter des situations un peu délicates sur la cour. Par ailleurs nous nous efforcerons cette année de mieux et plus communiquer à destination des familles sur le contenu et les responsables des activités; l'information circulera par voie d'affichage, par le biais du site Internet de la commune à la rubrique « vie économique et sociale » onglet « services » et par mail.

Nous souhaitons à tous les enfants de nos écoles une très belle année scolaire et restons à l'écoute de leurs parents.



### Les services périscolaires

L'accueil de loisirs (Garderie) anime et encadre les enfants avant et après la classe.

Horaires : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 9h00 et de 16h30 à 18h30 et mercredi de 7h30 à 9h30.



Les temps d'activités périscolaire (TAP-école publique) mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires permettent aux enfants de bénéficier d'une multitude d'activités (loisirs créatifs, sports, jeux..).

Horaires : Mardi et jeudi de 15h à 16h30

La restauration scolaire (temps du midi) prépare et encadre le repas des élèves des deux écoles de la commune, soit environ 200 repas par jour.

A la rentrée 2016, un nouveau projet pédagogique sera mis en place. Ce service sera considéré comme un temps d'éducation et d'animation à part entière.

Horaires de 12h à 13h20 (école publique) et de 12h20 à 13h40 (école privée)

Renseignements en mairie : [contact@corseul.fr](mailto:contact@corseul.fr) ou 02.96.27.90.17

Le centre de loisirs intercommunal L'accueil de loisirs sans hébergement fonctionne tous les mercredi de chaque semaine scolaire et l'été de 7h15 à 18h30 sur plusieurs sites (dont corseul) en fonction des périodes. Il s'adresse aux enfants de 3 à 13 ans.

Renseignements auprès de la Communauté de Plancoët-Plélan : [contact@plancoetplelan.fr](mailto:contact@plancoetplelan.fr) ou 02.96.89.41.09

### Etat-Civil

#### Naissances

Le 30 avril 2015 à Dinan, Pacôme RENAULT, 25 La Lande Baume  
 Le 12 juin 2015 à Dinan, Elise DIDION, Les Basses Landes  
 Le 15 juin 2015 à Dinan, Mathis L'HOSTIS GARCON, 10 Clos de la Croix  
 Le 22 Juin 2015 à Dinan, Zélie ROGER, 3 La Forestrie



#### Mariages

Le 18 avril 2015 à Corseul, Bruno BOUR et Alain MARTIN-CROCHARD, 7 rue César Mulon  
 Le 6 juin 2015 à Corseul, Stephen PILKINGTON et Darren WOODROW, 5 rue de Gravel  
 Le 20 juin 2015, Yvan CERTENAIS et Carine KOCH, 9 Nisnizan d'en Bas  
 Le 11 juillet 2015, Youen LESAIGNOUX et Delphine LEVRAY, Le Clos Neuf, route de la Gare  
 Le 1er Août 2015, Giovanni LEBAS et Elodie KEIL, 13 la Pénézais

#### Décès

Le 28 mars 2015 à Dinan Marie ZEME Veuve LEGENDRE, Tréfort  
 Le 27 avril 2015 à Yffiniac, Jérémy BLED, 7 rue de la Mettrie  
 Le 6 mai 2015 à Dinan, François SAVEAN, 3 La Bertranmatz  
 Le 6 juin 2015 à PLOUER SUR RANCE, Cyril RAULT, la Ville es Fous  
 Le 6 juin 2015 à Rennes, Maria GENETAY veuve LESAIGNOUX, les Chênes  
 Le 29 juillet 2015 à Dinan, Berthe MENARD veuve GAUDEN, l'hôtellerie

### Urbanisme

Publicité des demandes de permis de construire et d'autorisations simplifiées déposées au secrétariat de mairie

Demandeur	Adresse du demandeur	Nature de la Construction
GRANGE Roland	B1 lot de gravel	Aspect porte de garage
LORIN Christian	Le Vauradeuc	Ouvertures
ROLLAND Fabrice	La Pironnerie	Clôture
LIONNE Marie Christine	La Ville es Denis	Garage en Kit et Vélux
JOSSELIN Christian	20 Cité Halouze	Clôture
CARFANTAN Théophile	4 rue Côte d'halouze	Clôture
MACAIRE Sandrine/HEDOUIN Olivier	Trémeur	Aménagement Extension habitation
QUEYROUX Christian/DAVID-BONHOMME Colette	La Billiais	Extension habitation
LA GRANGE /TANDART Johan	6 place de l'Eglise	Terrasse ouverte
BRIAND Mickael	Le Vauradeuc	Maison Individuelle
TRANCHANT Henri	La Ville Ory	Porte
Les TROIS LACS	Le Coudray Basile	Permis d'aménager
PELLERIN DELEGLISE M et J	8 Les Clossets	Extension
CRENN André	16 La Ville es Denis	Maison individuelle
RENAULT Jacques	La Ville Martin	Clôture
CORNILLET Annick	6 Les Landes	Vélux
LAJON Cécile	6 Lot Clos de la Croix	Murets, clôture grillagée
LEGOFF Stéphane	Lot 9, l'Orée du Bois	Maison Individuelle
Indivision DELANOE	Le Clos de la Ville es Hues	Permis d'Aménager 3 lots
HUIBAN M /PERCEVAULT S	5 Lotissement les Clossets	Clôture
PROVIS Olivier	12 rue de Montafilan	Baie vitrée
PAITRY Paul	4 Le Vauradeuc	Véranda
DAYON Florent	Lot l'Orée du Bois	Maison individuelle
RENARD M-Christine	Impasse Ville Deneu	Véranda
CARFANTAN Théophile	4 Rue Côte d'HALOUZE	Clôture
BAUCHE André	5 Côte d'halouze	Préau, clôture et portail
AOUTIN Pierre	1 rue de Montafilan	Portillon
RICHTER Stéphane	12 Tréfort	Maison Individuelle
CAUVIN Guy	2 Cité Halouze	Ouvertures

## Informations Diverses



### Elections régionales et bureaux de vote

Les élections régionales auront lieu les dimanche 6 et 13 Décembre 2015 de 8h à 18 h.

Important : Dorénavant, à partir de ces prochaines élections, les bureaux seront situés en Mairie.

### révision exceptionnelle des listes électorales

Exceptionnellement, en 2015, et afin de permettre au plus grand nombre de citoyens d'être inscrit sur les listes électorales et ainsi de pouvoir participer aux élections régionales organisées en décembre 2015, les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er janvier et le 30 septembre 2015 seront prises en considération dès l'année 2015 et permettront de voter dès le 1er décembre.

(Les demandes d'inscriptions déposées entre le 1er octobre et le 31 décembre 2015 ne permettront en revanche de voter qu'à compter du 1er mars 2016)

Petit rappel : pour se faire inscrire sur les listes électorales : passer en mairie muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Recensement citoyen obligatoire



Tout jeune de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3<sup>ème</sup> mois suivant. Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour participer à la journée défense et citoyenneté (JDC).

Pourquoi un délai de 3 mois ? L'attestation de recensement puis le certificat de participation à la JDC sont indispensables pour se présenter à des examens soumis au contrôle de l'autorité publique.

Le recensement dans les délais facilite toutes ces démarches !

### Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs défectueux

Programme 2015-2018

Les aides financières :

Le particulier qui réhabilite son système d'assainissement non collectif peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide financière. Le coût d'une réhabilitation peut être pris en charge à hauteur de 50% (coût des travaux plafonné à 8 000 € TTC, étude comprise soit 4000 € d'aide maximum). L'étude de filière est obligatoire,



Quels sont les dispositifs éligibles ?

- Les installations existantes, hors permis de construire, qui sont défectueuses, c'est à-dire qui ont un rejet d'eaux usées brutes ou prétraitées d'eaux vannes et/ou d'eaux ménagères dans le milieu récepteur (installations classées non conformes à la suite d'un contrôle de fonctionnement),
- Les habitations achetées avant le 1er janvier 2011,
- Les installations neuves réalisées avant le 9 octobre 2009,
- Commune classée commune rurale

Comment s'organise la réhabilitation ?

Le SPANC anime et coordonne le programme de réhabilitation.

Le propriétaire reste maître d'ouvrage de ses travaux de réhabilitation (il gère son planning de travaux et paie les travaux et l'étude) avec l'appui technique et administratif du SPANC.

Contacts :

SPANC - Service Public d'Assainissement Non Collectif

33 rue de la madeleine - BP 44 - 22130 PLANCOËT

Tél : 02 96 89 41 09 / Fax : 02 96 89 41 10

[contact@plancoetplelan.fr](mailto:contact@plancoetplelan.fr) / [www.plancoetplelan.fr](http://www.plancoetplelan.fr)

### Objets trouvés/perdus

- deux chemises homme t43-44 (mairie)
- un vase en grès (salle Mulon)
- une écharpe grise (bibliothèque)
- de très nombreux vêtements enfant (école)

Ces objets seront remis à une œuvre de bienfaisance à défaut d'être réclamés.

## Informations diverses

### Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat 2014-2017

Depuis 2014 et jusqu'à la fin 2017, la Communauté de Communes Plancoët Plélan du « Granit à l'Émeraude » a mis en place un programme d'aides à l'habitat privé en faveur de sa population locale.

Un des grands volets du dispositif d'aides est l'adaptation du logement au vieillissement ou au handicap. La Communauté de Communes, en collaboration avec le PACT HD des Côtes d'Armor, en charge de l'animation du programme, souhaite permettre à chacun le maintien à domicile :

- par l'anticipation et la prévention des risques d'accidents domestiques (âge...)
- par la réponse à un besoin immédiat (situation de handicap, retour à domicile en urgence...)

Des solutions personnalisées existent : rampe d'accès, pose de mains courantes, sanitaires adaptés, monte-escaliers, cabines ou plateformes élévatrices, élargissement des accès intérieurs...



Douche à siphon de sol



Rampe d'accès



Monte escalier

N'hésitez pas à contacter le PACT HD des Côtes d'Armor, une équipe de professionnels (ergothérapeute, conseillers techniques...) vous accompagnera dans la démarche : vous pourrez bénéficier d'un diagnostic personnalisé qui selon vos ressources pourra être financé par la Communauté de Communes et éventuellement d'aides financières très intéressantes (subventions de l'ANAH, subventions des caisses de retraite, crédit d'impôt, prêts à taux réduits...)

- permanence tenue le 4<sup>ème</sup> mardi du mois de 09h à 10h30, à la Communauté de Communes.

- coordonnées téléphoniques : 02 96 62 87 34 ou 02 96 62 22 00

### Ouverture de la déchèterie de PLANCOËT

Du 1<sup>er</sup> février au 31 octobre

	Lundi	Mardi-Mercredi Vendredi	Jeudi	Samedi
Matin	9h à 12h	9h à 12h		9h à 12h
Après-midi		14h à 18h	14h à 18h	14h à 18h

Cette page est destinée à la présentation des associations du territoire et des animations qu'elles organisent. Si vous souhaitez faire paraître un article, merci de prendre contact avec la mairie – [contact@corseul.fr](mailto:contact@corseul.fr) ou 02.96.27.90.17. La rédaction se réserve le droit de refuser la publication d'un article

### L'ETRA

L'ETRA du nom d'une ancienne voie romaine, est une association de randonneurs, affiliée à la fédération Française de Randonnées Pédestres (FFRP). Elle a été créée le 27 août 1990, fêtera ses 25 ans d'existence le 4 décembre 2015.

Randonnées tous les jeudis de 8 à 12 kms (excepté pendant les vacances scolaires).

Départ le jeudi à 13h30 place de la salle des fêtes et 14h sur le point de départ de la randonnée.

Contact : Mr ou Mme Martins

Tel : 02.96.27.93.58



### Gymnastique Féminine

Tout le monde le sait, la pratique régulière d'une activité physique à intensité modérée a des effets sur l'amélioration de la santé.

Voici donc une bonne raison de prendre de manière préventive votre avenir en main. N'attendez plus, venez nous rejoindre avec Maryline tous les Mardis de 20h30 à 21h30 à la Salle des Sports, rue César Mulon à Corseul à partir du Mardi 15 Septembre. Les inscriptions se font sur place. N'hésitez pas à venir vous renseigner et à participer à un cours sans aucun engagement de votre part. La cotisation pour l'année est de 60 Euros. (payable en 2 fois et possibilité de payer en coupons sports).

Contact : Mme ROUVRAIS Marie-Annick

Tel : 02.96.27.98.52



### US CORSEUL /LANGUENAN – FOOT

Afin d'assurer sa pérennité et pour mener à bien un nouveau projet sportif, le club de foot de l'US CORSEUL /LANGUENAN recherche :

- 1 arbitre et /ou 1 personne souhaitant se lancer dans l'arbitrage et passer l'examen
- des personnes pour compléter l'équipe dirigeante actuelle afin d'assurer l'encadrement des équipes engagées en championnat
- des joueurs pour renforcer les effectifs un peu justes pour les deux équipes seniors qui vont évoluer en D3 et D4 la saison prochaine

Les personnes intéressées peuvent se manifester et obtenir tous les renseignements auprès de Paul ROUXEL, tél : 02 96 27 94 38



## Conseil Municipal – Avril 2015

### NOUVEAU TARIF ET MODIFICATION DU REGLEMENT DE LOCATION DES LOCAUX COMMUNAUX

M Le Maire rappelle le règlement de locations de locaux municipaux ainsi que les tarifs fixés par délibération le 29 Janvier 2015.

Il s'avère que des activités à but lucratif peuvent être organisées au sein des locaux communaux.

C'est la raison pour laquelle, M Le Maire propose d'instaurer un tarif « Entreprise et activités lucratives » pour la location des locaux communaux identique au tarif appliqué aux particuliers ne résidant pas dans la commune.

Par ailleurs, il convient de modifier le règlement de location afin de préciser que les tarifs avantageux dont bénéficient les associations doivent uniquement s'appliquer pour des activités non lucratives.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité** d'adopter la modification du règlement de location des locaux communaux et d'instaurer un tarif pour entreprise et activités lucratives sur la base du prix appliqué aux particuliers ne résidant pas dans la commune.

### REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

M Le Maire rappelle qu'une autorisation d'occupation du domaine public est obligatoire pour les professionnels qui occupent une partie de la voie publique. Il informe l'assemblée de son souhait de prendre des arrêtés d'occupation du domaine pour les commerces concernés en précisant certaines obligations :

- Ne créer aucune gêne pour la circulation du public, notamment les personnes à mobilité réduite ou déficientes visuellement, ou pour les véhicules de secours
- Laisser libre accès aux immeubles voisins et préserver la tranquillité des riverains
- Respecter les dates et les horaires d'installation fixés dans l'autorisation,
- Installer des équipements de qualité (chaque commune peut choisir ses propres règles relatives aux matériaux utilisés),
- Respecter les règles d'hygiène, notamment pour les denrées alimentaires (chaîne du froid, protection des plats cuisinés).
- Fournir une attestation d'assurance pour l'occupation du domaine public

Par ailleurs, l'occupation du domaine public est soumise au paiement du droit de voirie. M le Maire propose d'appliquer une redevance annuelle afférente à une occupation de type terrasse fermée ou ouverte. Cette redevance sera perçue annuellement et s'appliquera au prorata du nombre de mois d'occupation.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité** d'instaurer une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 10 €/m<sup>2</sup> afférente à une occupation de type terrasse fermée ou ouverte.

### RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT (unanimité)

Le rapport annuel 2014 du service d'eau et d'assainissement collectif a été présenté aux membres de l'assemblée. Le conseil municipal considère que ce rapport n'appelle aucune observation particulière et décide de l'adopter.

Les usagers de ce service peuvent consulter ce document en mairie.

### AVENANT AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EAU AVEC LA SAUR (unanimité)

Le conseil municipal a adopté l'avenant au contrat de délégation du service d'eau.

Objets de cet avenant :

- Suppression de la procédure de transfert au délégataire des droits à déduction de la TVA ayant grevé les immobilisations mises à disposition.
- Mise en place des conditions d'application de la réforme « Construire sans détruire » notamment par la création de tarifs liés à la mise en place du plan de recollement des réseaux, tarifs d'intervention liés à des travaux)
- Mise à jour du programme de renouvellement
- Mise à jour les dispositions particulières diverses notamment par une révision à la baisse des travaux d'entretien justifiée par un besoin inexistant.

En synthèse, pour l'utilisateur, le prix de part variable du délégataire va connaître une baisse de 5.1 à 5.5% en fonction des tranches de consommation.

### TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (Unanimité)

-Augmentation du tarif d'inscription de 5 € soit un total de 15 € par enfant et par an. A compter du troisième enfant, les inscriptions seront gratuites.

-Détermination des jours de Temps d'Activités Périscolaires : Le mardi et le vendredi

- Les autres dispositions restent inchangées

### CIMETIERE COMMUNAL (unanimité)

Le conseil municipal a entériné la procédure de reprise de 19 concessions du cimetière en état d'abandon.

### Travaux (Votés l'unanimité)

->Lotissement de la Mettrie: validation du projet de desserte en électricité et réseaux de communication présenté par le SDE comprenant les travaux basse tension, l'éclairage public et les réseaux de communication pour une participation de la commune de 80 080 € HT.

## Conseil Municipal – Juin 2015

### Lotissement de la Mettrie – acquisition de la parcelle AB n° 377 – demande de cessibilité

M Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, le projet d'acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre du projet de lotissement se situant à « La Mettrie ». Après l'échec des négociations à l'amiable avec le propriétaire, le conseil municipal a sollicité auprès de M le Préfet la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) afférente au projet.

M Le Maire expose au conseil municipal le compte-rendu de l'enquête publique qui s'est déroulée du 19 décembre 2014 au 31 janvier 2015 et précise que le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au projet.

L'acquisition de ce terrain est primordiale pour la réalisation de ce lotissement dont la motivation est d'intérêt général. Par conséquent, M Le Maire propose aux membres de l'assemblée de confirmer la poursuite du projet et par la même occasion de solliciter M Le préfet pour la prise d'un arrêté de cessibilité permettant la réalisation du projet.

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité** de solliciter M Le Préfet pour la prise d'un arrêté de cessibilité afférent à la parcelle de terrain AB n°377 afin de poursuivre l'avancement du projet.

### Vote des subventions 2015 (unanimité)

Association	subvention 2015
Amicale curiosolite du temps libre	427 €
APE Ecole Publique	874.80 €
APE Ecole Privée	151.20 €
Association des Maires de France	741.23 €
ETRA Randonnées pédestres	160 €
FNACA	321 €
Union Sportive Corseul/Languenan	1 140 €
Société de chasse « La St Hubert Curiosolite »	168 €
Amhicale Laïque	836 €

### Vote des tarifs cantine et garderie (unanimité)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre à l'unanimité l'avis de la Commission des Affaires Scolaires et adopte une augmentation des tarifs de l'ordre de 1 %

### Travaux (Votés l'unanimité)

->Lotissement de la Mettrie : Attribution du marché de travaux

Terrassement voirie/asst : Entreprise COLAS pour un montant de 443 233.44 € HT.

Eau potable : Entreprise TPCE pour un montant de 28 840.50 € HT.

Espaces verts : Entreprise ESCEEV pour un montant de 33 621.50 € HT.

Mission SPS : Attribuée à Éric LEBEL pour un montant de 1 120.00 € HT.

->Voie douce : Attribution de la maîtrise d'œuvre afférente à la démolition et à l'aménagement rue docteur Guidon à l'entreprise Atelier du Marais pour un montant estimatif de 13 030 € HT.

->Extension AEP : Attribution du marché d'extension de réseau eau potable (290 ml) à la Ville es Ayaux à l'entreprise SATEC pour un montant de 6 286 € HT.

## Conseil Municipal – Juillet 2015

### Travaux (Votés l'unanimité)

->Aménagements extérieurs de la mairie : Attribution du marché de travaux

Espace vert : Entreprise Jardins de l'Evron pour un montant de 8 355.50 € HT

Métallerie et serrurerie : Entreprise ID Verde pour un montant de 8 595.54 € HT

### Personnel communal (unanimité)

Création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet affecté au service espaces verts. (Pérennisation d'un poste de contractuel)

### Enquête publique bassin versant (unanimité)

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à la demande d'autorisation de la Communauté de Communes Plancoët-Plélan en vue de procéder à des opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin versant de l'Arauenon.



Le contenu intégral des délibérations du conseil municipal est consultable en mairie et sur le site internet de la commune <http://www.corseul.fr>





## Evènements à venir

- 12 septembre, à salle omnisport de Plancoët, **Forum des associations**
- 4 octobre à la Salle des Fêtes, **Repas d'Automne Amicale Curiosolite du Temps Libre**
- 17 octobre à la Salle des Fêtes **Repas Agir pour les Enfants du Burkina Faso**
- 14 novembre à la Salle des Fêtes **Repas APE École Publique**
- 15 novembre à la Salle de Sports, **Braderie APE École Saint Pierre**
- 21 novembre à la Salle des Fêtes, **Choucroute les Amis du Jumelage**
- 28 et 29 novembre, **Théâtre « Les Remues Méninges »**
- 11 décembre à la Salle des Fêtes, **Arbre de Noël APE École Publique**
- 13 décembre à la Salle des Fêtes **Arbre de Noël APE École Saint Pierre**

## Agenda culturel intercommunal

- 26 septembre, à SolenVal de Plancoët, **Ouverture de la saison + concert**
- 7 et 9 Octobre, à L'Embarcadère de Plélan-Le-Petit, **Festival Premiers Emois**, théâtre
- 17 octobre, 20h30, à SolenVal, **Gérald DAHAN**, Spectacle d'humour
- 24 octobre, 14h à 18h, à SolenVal, **La Grande Récré**, Après-midi ludique familial
- 7 novembre, 21h, à l'Embarcadère de Plélan-Le-Petit, **Camélia JORDANA**, Concert / Chanson française
- 28 novembre, 20h30, à SolenVal, **Les Bruits du Noir**, Spectacle burlesque et musical
- 12 décembre, 20h30, à SolenVal, **Jacques Offenbach reçoit ses Héritiers**, Opérette



Retrouvez l'intégralité du programme culturel de la communauté de communes sur le site internet :

<http://www.solenval.fr>

## Agenda

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

DECEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			